

DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Association Réseau AMAP Ile-de-France

Mundo M – 47 Avenue Pasteur

93100 MONTREUIL

SIRET : 480 312 610 00037

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

À l'Assemblée Générale de l'association RESEAU AMAP ILE-DE-FRANCE

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 07/03/2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau AMAP Ile-de-France relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans l'annexe « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ **Reconnaissance des produits d'exploitation :**

Votre association constate ses produits d'exploitation selon les méthodes décrites dans les paragraphes de l'annexe intitulés « 4.3 Fonds dédiés » et « 4.4 Produits constatés d'avance et subventions à reverser ». Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application de ces méthodes en appréciant les données et hypothèses retenues, en effectuant des tests de détail et en examinant les procédures appliquées au sein de votre association.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Collectif.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

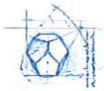
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 06 mars 2023

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



ANNEXE AU RAPPORT :
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	32 957	32 957		
		Immobilisations incorporelles en cours	5 400		5 400	1 500
		TOTAL	38 357	32 957	5 400	1 500
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat.out.industriels	10 419	9 176	1 242	2 240
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	10 419	9 176	1 242	2 240	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	1 290		1 290	1 290	
	Prêts					
	Autres	3 628		3 628	3 229	
	TOTAL	4 918		4 918	4 519	
	Total I	53 695	42 134	11 561	8 260	
Actif circulant	Stocks et en cours	2 061		2 061	2 682	
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 658		6 658	13 271
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	387 957		387 957	439 507
		TOTAL	394 615		394 615	452 778
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie						
Disponibilités		62 420		62 420	84 040	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		188		188	861	
	Total II	459 286		459 286	540 364	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	512 981	42 134	470 847	548 624	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	15 562	15 562
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	206 286	202 234	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	37 328	4 051	
Situation nette (sous-total)	259 178	221 849	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	3 684	2 849	
Provisions réglementées			
Total I		262 863	224 699
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	7 264	11 434
	Total II	7 264	11 434
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	1 541	1 372
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 933	22 915
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	32 182	47 795
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		87
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	142 063	240 320	
Total IV		200 720	312 490
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		470 847	548 624
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	139 986	136 701
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	206	6 258
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	9 488	10 158
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	305 624	290 651
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 465	2 120
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19 113	9 594
Utilisations des fonds dédiés	11 434	1 042	
Autres produits	32 737	26 899	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	520 056	483 426
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		707
	Variation de stocks	621	-473
	Autres achats et charges externes (1)	123 635	117 379
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 183	1 581
	Salaires et traitements	253 078	256 576
	Charges sociales	92 752	92 406
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	997	1 824
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	7 264	11 434
Autres charges	397	5	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	483 930	481 443
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	36 126	1 982

Compte de résultat

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	912	371
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		912	371
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV			
2. Résultat financier (III-IV)		912	371
3. Résultat courant avant Impôt (I-II+III-IV)		37 038	2 354
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	664	1 697
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		664	1 697
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	375	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		375	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		289	1 697
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		521 633	485 495
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		484 305	481 443
EXCÉDENT OU DÉFICIT		37 328	4 051
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total		16 869	19 846
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		16 869	19 846

ASS AMAP-IDF

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2022



Table des matières

1	Objet social, missions et moyens de l'association Réseau AMAP IdF	3
2	Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture, à la date d'approbation des comptes	5
3	Principes et méthodes comptables	6
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	7
4.1	Actif immobilisé	7
4.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	8
4.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	9
4.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	10
4.2	Fonds propres	11
4.2.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	12
4.2.2	Fonds propres (ESSMS)	13
4.3	Fonds dédiés	14
4.3.1	Tableau de suivi des fonds dédiés et reportés	14
4.3.2	Tableau de suivi des subventions de fonctionnement non encore affectées	14
4.4	Précisions sur d'autres dettes	15
4.4.1	Produits constatés d'avance	15
4.4.2	Subventions à reverser	15
4.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	15
4.6	Ventilation des produits d'exploitation	17
4.7	Engagement hors bilan	17
4.8	Titres et participations	17
4.9	Montants des concours publics et subventions octroyées	17
5	Notes relatives aux informations du compte de résultat	19
5.1	Produits d'exploitation	19
5.2	Rémunération des dirigeants	19
5.3	Effectif et rémunérations au 31/12/2022	19
5.4	Produits par activité	20
5.5	Résultat exceptionnel	20
5.6	Résultat financier	20
5.7	Contributions volontaires	21
5.8	Autres informations	22



1 Objet social, missions et moyens de l'association Réseau AMAP IdF

Cette association loi 1901 a pour principaux objets :

1. **Le développement de l'agriculture paysanne de proximité**, notamment par :
 - le maintien des terres agricoles existantes,
 - la promotion et le soutien des filières écologiques et biologiques,
 - l'installation de nouvelles fermes en AMAP,
 - le soutien aux fermes en AMAP, agriculteurs et agricultrices en conversion.

2. **La promotion d'une économie sociale et solidaire, équitable, locale et de proximité entre une ferme en AMAP et un groupe en AMAP**, avec le souci d'en permettre l'accès au plus grand nombre, notamment par :
 - Le développement des AMAP au niveau régional, considérées comme un outil privilégié pour promouvoir l'économie sociale et solidaire, équitable et de proximité au niveau local pour les produits issus de l'élevage et de l'agriculture,
 - La promotion de l'agriculture et de l'alimentation citoyenne.

3. **La promotion d'une alimentation de qualité auprès des amapien-ne-s**, notamment par :
 - La solidarité avec les personnes défavorisées,
 - La lutte contre les risques alimentaires,
 - L'information sur l'impact de l'alimentation sur la santé des individus, sur les animaux et sur l'environnement.

Pour réaliser son objet, l'association se propose :

- D'accompagner **les porteurs et porteuses de projet** de partenariat en AMAP, les fermes en AMAP et les groupes en AMAP,
- De **mettre en place des actions visant à garantir le respect de la Charte des AMAP** sur le territoire francilien,
- D'organiser **des actions de formation** de ses membres,
- D'**animer le réseau** constitué par les membres de l'association en organisant des événements et en réalisant des outils de communication et d'échange,
- De **représenter le mouvement des AMAP au niveau régional**, auprès des institutions, des médias et de tout autre organisme, dans un souci de subsidiarité avec les acteurs locaux,
- De mettre en œuvre des actions visant à **faciliter l'installation de porteurs et porteuses de projets en agriculture paysanne et biologique**,
- De **réaliser des prestations d'études** liées à l'objet de l'association au profit d'autres organismes ou de collectivités territoriales.
- Spécifiquement en 2020 : **coordonner l'élaboration des orientations 2021-2025** qui sont définies par les paysan·nes et les amapien·nes adhérent·es ou non.

Les moyens mis en œuvre en 2022 :

- 15 personnes bénévoles élu·es (5 paysan.ne.s et 10 amapien.ne.s) occupant la fonction d'administrateur.rice.s et fonctionnant en collectif (gouvernance horizontale)
- 4 personnes bénévoles non élu·es travaillant conjointement avec le collectif
- Une équipe de 6 salarié.e.s :



- 5 chargées de mission regroupées en 2 pôles : Accompagnement des fermes et groupes en AMAP et Mobilisation citoyenne et alimentation
 - 1 chargé de gestion administrative et financière
- Un maillage et une présence territoriale :
 - 10 interAMAP : regroupement de fermes et de groupe en zone géographique pour faciliter les échanges sur les problématiques générales et locales.
 - Un réseau d'ambassadeur.drice.s, personnes bénévoles, présent.e.s sur l'Île-de-France
- Des partenariats pour renforcer ses missions : MIRAMAP, Abiosol et ses membres, l'ADEAR Île-de-France, InPACT...
- Des outils numériques : vidéo conférence, outils collaboratifs – Nextcloud et Mattermost, outil de vote en ligne.



2 **Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture, à la date d'approbation des comptes**

L'activité normale du Réseau a été retrouvée avec ces années COVID : accompagnements et formations des groupes, travaux sur l'installation et la transmission avec Abiosol, accompagnements et formations des paysan·nes, accessibilité alimentaire, relations publiques...

Deux salariées ont quitté le Réseau avec une rupture conventionnelle pour aller vers de nouvelles aventures, elles ont été remplacées immédiatement.

Nous avons eu un contrôle URSSAF sur les années 2019 à 2021 qui s'est très bien passé avec un peu moins de 1k€ de redressement.

Un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), initié fin 2021 a été suspendu le temps d'une Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH) dont les conclusions sur l'organisation interne sont attendues début 2023. Le DLA reprendra début 2023 sur les questions de stratégie financière en lien avec les orientations.

La comptabilité a été externalisée et confiée à ESS Expertise (qui va s'appeler Endrix courant 2023).



3 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.



4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	34 458	3 900	-	-	38 358
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	10 419	-	-	-	10 419
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	10 419	-	-	-	10 419
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	1 290	-	-	-	1 290
	Prêts et autres immo. financières	3 230	399	-	-	3 629
	Total IV	4 520	399	-	-	4 919
	Total général	49 397	4 299	-	-	53 696



4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	32 958	-	-
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-
	Constructions	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	8 179	998	-
	Immo. Grevées de droits	-	-	-
Total III	8 179	998	-	9 176
Total général	41 137	998	-	42 134



4.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissements et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	32 958	-	-	-	-	32 958
Corporelles	8 179	998	-	-	-	9 176
TOTAL	41 137	998	-	-	42 134	42 134



4.2 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.



4.2.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	15 563	-	-	-	-	-	-	15 563
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	-	-	-	-		-		-
Report à nouveau	202 235	4 052	-	-		-		206 287
Excédent ou déficit de l'exercice	4 052	33 277	-	-	-	-	-	37 329
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	2 850			835		-		3 685
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	224 699	37 329	-	835	-	-	-	262 863



4.2.2 Fonds propres (ESSMS)

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	15 563	-	-	-	15 563
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-		-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-	-	-	-	-
Report à nouveau	202 235	4 052	-	-	206 287
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	4 052	33 277	-	-	37 329
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-	-	-	-	-
Situation nette	221 850	-	-	-	259 178
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	2 850		835	-	3 685
Provisions réglementées	-		-	-	-
TOTAL	224 699	37 329	835	-	262 863



4.3 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

4.3.1 Tableau de suivi des fonds dédiés et reportés

Variation des fonds dédiés issus de	À l'ouverture de l'exercice	reports	Utilisation		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont FD à projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Contributions financières 2021 Erasmus+	11 435	0	11 435	0	0	0	0
Contributions financières 2022 Erasmus+	0	7 264	0	0	0	7 264	0
TOTAL	11 435	7 264	11 435	0	0	7 264	0

Il s'agit du report des actions 2022 du projet SALSIFI : les actions 2021 ont été retardées du fait de la COVID et rattrapées sur 2022. De fait les actions 2022 ont-elles aussi pris un peu de retard, le montant a été reporté sur l'année 2023.

4.3.2 Tableau de suivi des subventions de fonctionnement non encore affectées

Nature du projet et caractéristiques	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)
		<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D = A - B + C</i>
SALSIFI – subvention Erasmus+ missions 2021	11 435	11 435	11 435	0	0
SALSIFI – subvention Erasmus+ missions 2022	14 003	14 003	6 739	0	7 264
Total	25 438	25 438	18 174	0	7 264



4.4 Précisions sur d'autres dettes

4.4.1 Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance »

4.4.2 Subventions à reverser

Le poste « subvention à reverser » constate l'obligation de reversement de subventions lorsqu'il est établi de manière définitive que l'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire contenue dans la convention d'attribution de subvention ne pourra (ont) être atteint (s).

Nous n'avons pas de subvention 2022 à reverser.

4.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	6 659		
	Autres	387 957		
Charges constatées d'avance		189		
TOTAL		399 535		



ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		1 542			
Fournisseurs et comptes rattachés		24 933			
Dettes fiscales et sociales		32 182			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		142 063			
TOTAL		-			



4.6 Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

4.7 Engagement hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan :

- Aucune cautions, hypothèques, autres garanties données,
- Montant nul de l'engagement de départ à la retraite des salariés,
- Aucun biens reçus dans le cadre d'un contrat de prêt à usage (commodat),
- Aucune garanties reçues (caution de la part d'un financeur)

4.8 Titres et participations

Le Réseau AMAP IdF détient des titres de participation dans 2 organismes :

- La Nef 3 parts à 30euros soit 90 euros. Nous n'avons pas évalué la nécessité de déprécier cet actif.
- SCIC Les Champs des Possibles, 10 parts de 100euros soit 1Keuros. Nous n'avons pas évalué la nécessité de déprécier cet actif.
- SCIC La Butinerie (4 parts des 50€ soit 0.2k€)

4.9 Montants des concours publics et subventions octroyées

	2021	2022
Europe	2 568**	18 174*
Etat	55 034	71 122
Conseil régional	175 000	183 000
Conseils départementaux	17 500	17 500
Villes, communes...	15 000	20 000
Fondations	14 115	0
TOTAL	279 217	309 796

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



** déduction faite du report en fond dédié sur 2022*

*** ajout du fond dédié reporté de 2021 et déduction faite du report en fond dédié sur 2023*

Etat : augmentation de la DRIAAF et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, retrait du FDVA.

Conseil Régional : ajout du FDVA (fond national géré au régional)



5 Notes relatives aux informations du compte de résultat

5.1 Produits d'exploitation

COMPTE DE RESULTAT		Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		139 987	136 701
	Groupes	129 427	128 091
	Fermes	10 560	8 610
	Sympathisants et partenaires	0	-
Ventes de biens et services		9 695	228
	Ventes de biens	207	228
	dont ventes de dons en nature	0	0
	Ventes de prestations de services / études	9 488	-
	dont parrainages	0	0
Produits de tiers financeurs		307 089	292 772
	Concours publics et subventions d'exploitation	305 624	290 652
	dont Europe	14 003	14 003
	dont Etat	71 122	55 034
	dont Conseils régionaux	183 000	175 000
	dont Conseils départementaux	17 500	17 500
	dont Villes, communes...	20 000	15 000
	dont Fondations	0	14 115
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	-
	Ressources liées à la générosité du public	1 465	2 120
	dont Dons manuels	1 465	2 120
	dont Mécénats	0	0
	dont Legs, donations et assurances-vie	0	0
	Contributions financières	0	0
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19 114	9 595
	Utilisations des fonds dédiés	11 435	1 043
	Autres produits	32 738	37 058
TOTAL I		520 057	477 396

5.2 Rémunération des dirigeants

Les membres du collectif sont tous bénévoles et ne perçoivent pas de rémunération.

5.3 Effectif et rémunérations au 31/12/2022

6 salariés

Catégorie de salariés	Nb de salarié-es	3 plus hautes rémunérations		
Cadre	6	42.2k€*	36k€**	35.6k€***
Non-cadres	0			



* temps plein
90%
puis 90% puis temps plein

** temps partiel
*** temps partiel 80%

5.4 Produits par activité

	2021	2022
Formations professionnelles	10 853	9 488
Association	467 083	510 569
TOTAL	477 936	520 057

5.5 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature. Nous avons une quote-part 2022 de subvention d'investissement et nous avons enregistré une amende avec pénalité de retard pour stationnement lors de l'AG 2019.

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits sur opérations de gestion	665	7 728
Produits sur opérations en capital	0	0
Produits : Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	-
TOTAL V	665	7 728
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur opérations de gestion	375	3 273
Charges sur opérations en capital	0	0
Charges : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	0	0
TOTAL VI	375	3 273
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	290	4 455

5.6 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice est de 913€, il correspond aux intérêts versés sur le compte sur livret pour l'année 2022.

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	913	372
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	913	372
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	913	372



5.7 Contributions volontaires

La somme de 16 869€ prend en compte le temps passé par les bénévoles du réseau des Amap IDF lors des réunions de coordination (collectifs et comités de gestion), de leurs déplacements pour différents types d'évènements et de réunion comme, les Assemblées générales, les visites sur des exploitations, les réunions pour appel à projet ... Ce montant correspond à un total de 1 554.75 heures aux taux horaire brut de 10.85€.

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CVN : Dons en nature	0	0
CVN : Prestations en nature	0	0
CVN : Bénévolat	16 869	19 847
TOTAL	16 869	19 847
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges CVN : Secours en nature	0	0
Charges CVN : Mise à disposition gratuite de biens	0	0
Charges CVN : Prestations en nature	0	0
Charges CVN : Personnel bénévole	16 869	19 847
TOTAL	16 869	19 847

Voici le tableau d'enregistrement des heures de bénévolat

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



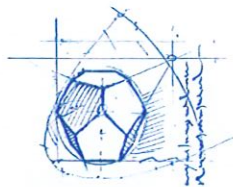
Réseau AMAP IdF		16 869,04 € valorisation de temps bénévole 2022 pour 1 554,75 heures au total					
		10,85 € Smic horaire brut 2022 au 1/08/22					
Informations issues des CR des réunions							
Date	Réunion / Evénement	Lieu et autres précisions concernant la réunion / Evénement	Nom des bénévoles	Nb de bénévoles	Durée réu / Évén	Durée transports A/R (moyenne)	Total (heures)
16-janv	collectif Journée	76 rue du Général Lederc - 77170 Brie-Comte-Robert + visio	présent es : Sophie Van de Velde, Marina Seder Colomina, Moussa Alawieh, Sandy Charnaïs, Mustafa Hadj Moussa en visio : Romain Miller, Sodeh Hamzehlouyan, Evelyne Boulongne Florent Sebban, Vincent Simonnet	10	4,5	0	45
21-févr	collectif soir	Mundo-M 47 avenue Pasteur 93 100 Montreuil + visio + téléphone	présent es : Maud Granger Remy, Sodeh Hamzehlouyan, Romain Miller visio : Evelyne Boulongne, Rémi Duplay, Sophie Van de Velde téléphone : Moussa Alawieh, Mustafa Hadj Moussa, Vincent Simonnet	9	3,75	0	33,75
03-avr	collectif Journée	Maraichage Les grands près (Aurélia et Christophe Opols), Rue de Vincelles, 77470 Boutigny	Vincent Simonnet, Florent Sebban, Amandine Fresneau, Angélique Dupont, Armand Mallier, Camille Dossal, Elise Robin, Eric Berthelot, Evelyne Boulongne, Ilonka D'Just bal, Joanna Wong, Marina Seder Colomina, Marion Gret, Patrick Creach, Romain Miller	15	7,25	0	108,75
16-mai	collectif soir	Mundo-M 47 avenue Pasteur 93 100 Montreuil + visio	présentiel : Ilonka d'Just Bal, Marina Seder-Colomina datantiel : Moussa Alawieh, Sophie Van de Velde, Camille Dossal, Elise Robin, Evelyne Boulongne, Marion Gret	8	3,25	0	26
02-juil	collectif Journée	Ferme Sapouss (Florent et Sylvie SEBBAN) 37, rue Charles Michel, 91740 FUSSEY	Vincent Simonnet, Florent Sebban, Amandine Fresneau, Armand Mallier, Camille Dossal, Evelyne Boulongne, Ilonka D'Just bal, Joanna Wong, Marina Seder Colomina, Romain Miller	10	5	0	50
13-sept	collectif soirée	Mundo-M 47 avenue Pasteur 93 100 Montreuil + visio	présentiel : Amandine Fresneau, Camille Dossal, Ilonka d'Just Bal, Armand Mallier, Romain Miller visio : Marina Seder Colomina, Evelyne Boulongne, Elise Robin	8	3	0	24
07-nov	collectif Journée	Mundo-M 47 avenue Pasteur 93 100 Montreuil + visio	présentiel : Amandine Fresneau, Ilonka d'Just Bal, Armand Mallier, Romain Miller, Angélique Dupont, Florent Sebban, Joanna Wong visio : Marina Seder Colomina, Evelyne Boulongne, Elise Robin	10	3	0	30
10-déc	collectif Journée	Ferme de Toussacq, Villeneuve-la-Petite	Sophie Van De Velde, Amandine Fresneau, Ilonka d'Just Bal, Armand Mallier, Evelyne Boulongne, Moussa Alawieh, Camille Dossal, Elise Robin	8	6	0	48
07-janv	Comité de Gestion	Téléphone	Evelyne, Sophie VdV, Vincent, Rémi, Moussa, Marina	6	1	0	6
07-févr	Comité de Gestion	Téléphone	Sodeh, Sandy, Moussa	3	1	0	3
15-mars	Comité de Gestion	Téléphone	Evelyne, Vincent	2	1	0	2
21-mars	Comité de Gestion	Téléphone	Evelyne BOULONGNE, Marina SEDER COLOMINA, MOUSSA ALAWIEH, Vincent SIMONNET, Sophie VAN DE VELDE	5	1	0	5
21-avr	Comité de Gestion	Téléphone	ERIC BERTHELOT, EVELYNE BOULONGNE, AMANDINE FRESNEAU, ARMAND MALLIER, ELISE ROBIN, VINCENT SIMONNET	6	1	0	6
10-mai	Comité de Gestion	Téléphone	EVELYNE BOULONGNE, CAMILLE DOSSAL, ILONKA D'HUST BAL, MARION GRET, ARMAND MALLIER, ELISE ROBIN, JOANNA WONG	7	1	0	7
15-juin	Comité de Gestion	Téléphone	ERIC BERTHELOT, EVELYNE BOULONGNE, AMANDINE FRESNEAU, ARMAND MALLIER, ELISE ROBIN, MOUSSA ALAWIEH, ROMAIN MILLER, CAMILLE DOSSAL, ILONKA D'HUST BAL	9	1	0	9
11-juil	Comité de Gestion	Téléphone	Camille, Armand, Moussa et Romain	4	1	0	4
05-sept	Comité de Gestion	Téléphone	Amandine Fresneau, Camille Dossal, Ilonka d'Just Bal, Armand Mallier, Marina Seder Colomina, Moussa Alawieh, Evelyne Boulongne	5	1	0	5
18-oct	Comité de Gestion	Téléphone	Evelyne, Armand, Elise, Camille, Moussa, Ilonka, Patrick, Joanna	8	1	0	8
23-nov	Comité de Gestion	Téléphone	Evelyne Boulongne, Ilonka d'Just Bal, Amandine Fresneau, Marion Gret, Armand Mallier.	5	1	0	5
Janv-fev	préparation RA + RF		tout le collectif	15	1	0	15
Janv-fev	préparation des ateliers de l'AG		tout le collectif	15	2	0	30
12-mars	AG	visio matin + Ferme de Combreaux, Tournan-en-brie	Vincent Simonnet, Florent Sebban, Amandine Fresneau, Angélique Dupont, Armand Mallier, Camille Dossal, Elise Robin, Eric Berthelot, Evelyne Boulongne, Ilonka D'Just bal, Joanna Wong, Marina Seder Colomina, Marion Gret, Patrick Creach, Romain Miller, Moussa Alawieh, Mustafa Hadj Moussa, Sophie Van de Velde	155	8,25	548,25	différence du nombre de participant es matin et après-midi prise en compte
Janv-déc	représentation au M.RAMAP		Evelyne, Armand	2	12	0	24
Janv-déc	représentation au CDP		Rémi jusqu'au 12/3/22	1	6	0	6
Janv-déc	représentation à Ablosol		Rémi puis Marina	2	12	0	24
Janv-déc	gestion des salaires		Elise, Camille, Armand, Amandine	4	78	312	
Janv-déc	suivi missions ferme + formations		Marina	1	12	12	
Janv-déc	suivi missions groupe + formations			0		0	
Janv-déc	suivi missions partenariat + formations		Moussa, Armand, Camille, Amandine	4	28	58	
Janv-déc	suivi missions pole mob		Amandine, Angélique, Florent, Evelyne, Romain	5	30	0	70
Jan-déc	suivi administratif et financier		Romain	1	30	0	30
Jan-déc	Rendez-vous financeurs						

5.8 Autres informations

Honoraires du commissaire aux comptes : 5 580€.

Honoraires de l'expert-comptable : 5 376€ incluant la prise en main du dossier et la mise en place d'outils collaboratifs.

Fin de l'annexe simplifiée



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Association Réseau AMAP Ile-de-France

Mundo M – 47 Avenue Pasteur

93100 MONTREUIL

SIRET : 480 312 610 00037

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612 -5 du code de commerce.

nk

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION ENTRE AMAP IDF ET MIRAMAP :

Personnes concernées :

- Evelyne Boulongne, Administratrice de l'Association MIRAMAP et Administratrice de AMAP IDF

L'association AMAP IDF a comptabilisé une cotisation à MIRAMAP pour son adhésion 2022 pour un montant total de 17 000 € sur l'exercice.

AMAP IDF a payé 10 000 € sur l'exercice clos au 31/12/2022. Il reste un complément de 7 000 € à verser.

CONVENTION ENTRE AMAP IDF ET ABIOSOL :

Personnes concernées :

- Marina Seder Colomina, administratrice d'ABIOSOL et Administratrice de AMAP IDF

1. Par convention en date du 04/08/2021, l'association ABIOSOL facture à l'association AMAP IDF une participation financière sur la base d'un budget prévisionnel pour la mise à disposition de la salariée chargée de mission à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le montant de la participation financière s'est élevé à une charge de 5 935 € au 31/12/2022.

2. En 2022, l'association AMAP IDF l'adhésion annuelle à ABIOSOL est de 300 €.

3. En 2022, l'association AMAP IDF a refacturé à l'association ABIOSOL :

▪ Formations	1 965,60 €
▪ Frais informatiques - contrat infogérance	406,25 €

Au 31/12/2022, le montant total des produits de ces facturations s'est élevé à la somme de 2 371,85 €.

Fait à Paris, le 06 mars 2023

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO